



Formation pour
les professionnels
et particuliers
expérimentés



Du 24 au 26
octobre 2022

Formation Construire en chanvre

Initiation aux techniques d'utilisation du chanvre dans la construction et la rénovation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître les caractéristiques du chanvre.
Comprendre l'intérêt du chanvre dans la construction.
Connaître les domaines d'utilisation du chanvre pour la toiture, les murs et le sol.
Savoir mettre en œuvre des techniques de construction en chanvre (banchage, projeté, stabilisé, briques de chanvre, enduit)

PROGRAMME*

Les bases pour construire en chanvre, suivi de deux jours pour aborder tous les points permettant une réalisation réussie des ouvrages et construction incluant du béton de chanvre et éléments de conception.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Présentation de la théorie en salle
Mise en pratique en atelier
Participation à un chantier et / visite (sous réserve)
Attestation de fin de formation
Evaluations sous forme de questions et/ou QCM
Attestation de compétences si réussite à l'examen

PRÉREQUIS

Expérience dans la construction, la maîtrise d'œuvre ou d'ouvrage de bâtiments.



Formateur certifié par Construire en Chanvre :
Vincent CORBARD

PUBLIC

Professionnels du bâtiment : chefs d'entreprise, maîtres d'œuvre, architectes, artisans, ...
Maîtres d'ouvrages privés et particuliers.

MODALITÉS

Durée : 3 jours de formation, soit 21 heures

Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
(accueil dès 8h30, démarrage à 9h00)

Lieu : Ecobatys, MAEN ROCH (Ille-et-Vilaine)

Tarif : 900 € les 3 jours (TVA non applicable) ; - 10 % pour les sociétaires d'Ecobatys ; *Prise en charge possible par votre OPCO*

Inscription : jusqu'au 7 octobre 2022 inclus, dans la limite des places disponibles, (nous contacter après cette date).

02 99 95 58 72 - info@ecobatys.bzh
www.ecobatys.bzh



Bulletin d'inscription

Formation Construire en chanvre

Merci de compléter ce bulletin d'inscription et de le renvoyer avec 150€ d'arrhes* à :

Ecobatys – ZA Saint Eustache – Saint Etienne en Cogles – 35460 Maen Roch ou
info@ecobatys.bzh

Pour toute demande de renseignement complémentaire : Ecobatys – 02 99 95 58 72

Structure : _____

Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

N°SIRET : _____ Code NAF : _____

Numéro de TVA Intracommunautaire : _____

Nom et adresse de votre OPCO : _____

Personne en charge du suivi de votre dossier : _____

Stagiaire :

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Fonction : _____ Adresse email Pro : _____

Statut : Salarié-e Gérant-e non salarié-e Elu-e Fonctionnaire Autres : , préciser :

Numéro de téléphone : _____

Formation initiale : _____ Dernier diplôme obtenu : _____

RQTH ou besoins d'adaptations, quels sont vos besoins (pédagogiques et/ou matériels) ? _____

Venir avec gants étanches, lunettes de protection et **chaussures de sécurité et tenue de chantier**.

Si vous souhaitez inscrire plusieurs personnes à cette formation, merci de remplir un bulletin par stagiaire.

Je souhaite :

- **m'inscrire à la formation Construire en chanvre, qui aura lieu du 24 au 27 octobre 2022**, à Ecobatys, Parc d'activités Saint Eustache - Saint Etienne en Cogles – 35460 Maen Roch. Sous réserve de la réussite à l'examen, vous pourrez avoir une attestation de l'association Construire en chanvre au prix de 50 €.
- **réserver les repas du midi** qui vous seront facturés 13 € oui / non. (Merci de préciser si repas végété.)
- **Merci de préciser vos besoins et attentes vis à vis de la formation :** _____

Fait à _____, le _____

Signature du stagiaire et cachet de la structure :

A réception de votre inscription, nous prendrons contact avec vous afin d'établir la convention de formation.

*Les arrhes seront remboursées pour tout désistement avant le 14 octobre 2022 (mail ou courrier). Le maintien de la formation, qui dépend du nombre d'inscrit sera confirmé le 15 octobre 2022.

Conditions générales de vente :

Modalités d'inscriptions :

L'inscription à une formation sera validée dès réception de ce bulletin, dûment rempli, signé et accompagné du règlement correspondant.

Les demandes d'inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée, par mail et/ou courrier.

Une confirmation d'inscription sera envoyée à chaque participant à la réception du paiement.

Ecobatys s'engage à transmettre à l'entreprise :

- L'ensemble des documents nécessaires pour établir en bonne et due forme la demande de prise en charge avant la réalisation de la formation.*
- Un courrier de convocation sera envoyé au stagiaire 7 jours avant la date de formation.*
- A l'issue de la formation, une facture acquittée, tous les documents nécessaires à la prise en charge de la formation et une attestation de présence.*

Si le stagiaire venait à ne pas se présenter le jour de la formation, et/ou à ne pas suivre dans l'intégralité une formation, le règlement reste acquis pour l'organisme formateur.

Le chèque ne sera pas encaissé avant la date de formation et rendu en cas d'annulation par Ecobatys.

Modalités de règlement :

La totalité du règlement devra être versée au plus tard le jour de la formation.

Le règlement ne sera pas encaissé avant la date de réalisation de la formation.

Une formation peut être annulée par Ecobatys jusqu'à 5 jours avant la date prévue. Dans ce cas, le chèque sera automatiquement renvoyé à l'adresse fournie en page 1 et/ou si certaines sommes ont éventuellement été perçues, le remboursement intégral sera effectué.

« Conformément à l'article L441-6 du code du commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 10% annuels ».

Si la prise en charge est effectuée par un organisme extérieur (OPCO ou autre) auquel l'entreprise est rattachée, Ecobatys doit en être informé et cet accord de prise en charge doit être parvenu avant le début de la formation.

L'entreprise s'engage à transmettre à l'organisme concerné tous les documents nécessaires pour la bonne prise en charge de la formation du stagiaire. Ecobatys ne pouvant être tenu responsable d'un quelconque délai non respecté par l'entreprise dans la transmission de ces éléments à fournir.

En cas de non-paiement ou de refus de prise en charge de la formation pour une raison indépendante de la volonté d'Ecobatys, celui-ci se réserve le droit de facturer la totalité de la formation à l'entreprise qui s'engage à régler Ecobatys dès réception de ladite facture.

Propriété intellectuelle :

L'utilisation à titre personnel et ou professionnel des supports remis lors des sessions de formation est soumise aux articles de la loi du 11 Mars 1957. Toute reproduction et représentation constitueraient une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal. Il appartient à l'entreprise de se conformer aux réglementations dans ce domaine.

Différends et juridiction :

Pour un différend ou pour toute contestation ne pouvant être réglé à l'amiable, les tribunaux de la juridiction dont dépend Ecobatys sont les seuls compétents pour régler l'éventuel litige.